IFRS et Consolidation – Chapitre 2

IAS 16 Immobilisations et IFRS 16 Location

I. IAS 16 – Immobilisations corporelles

1) Évaluation au coût

- **Composants :** si le bien est composé d'éléments de durées de vie différentes, comptabilisation séparée pour chaque composant.
- **Coût d'acquisition :** prix d'achat + coûts directement attribuables + estimation des coûts de démantèlement / remise en état.

2) Amortissement

- Répartir le montant amortissable (coût – valeur résiduelle) sur la durée d'utilité de l'actif.
- Méthode la plus courante : amortissement linéaire → charge constante chaque année.
- Réexamen régulier de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle à chaque clôture.

II. IFRS 16 – Contrats de location

1) Comptabilisation chez le preneur

- Reconnaître à la date de début du contrat :
  - Un droit d'utilisation (actif) inscrit à l'actif du bilan.
  - Une dette de location (passif) : valeur actualisée des paiements de loyers futurs.
- Évaluation initiale : actualisation des loyers au taux implicite du contrat, ou à défaut au taux d'emprunt marginal du preneur.

2) Retraitement du crédit-bail

- **Avant IFRS 16 :** le crédit-bail était hors bilan, loyers comptabilisés en charges.
- **Depuis IFRS 16 :** reclassement → on comptabilise un droit d'utilisation + une dette de location au bilan.
- **Impact financier :** ↑ actifs / ↑ dettes financières ; charge = amortissement du droit d'utilisation + charge d'intérêts sur la dette locative.

Conclusion

- **IAS 16 :** immobilisation évaluée au coût, amortie selon les composants et la durée d'utilité.
- **IFRS 16 :** toute location → inscription d'un droit d'utilisation et d'une dette de location → plus de hors-bilan pour les preneurs.

Note : contrôle de conformité IFRS → informations en annexe.